



**Direction des politiques  
d'autonomie et de solidarité**

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,  
Mesdames, Messieurs les Directrices et  
Directeurs généraux des ESMS pour  
personnes en situation de handicap

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, j'ai porté, dès le début de la crise sanitaire, une attention quotidienne sur les conditions d'exercice des établissements recevant des personnes en situation de handicap, notamment par l'intermédiaire d'une cellule de coordination. Elle a permis à l'ensemble des établissements et services de me faire connaître, depuis le 16 mars, toutes les difficultés rencontrées dans la continuité de la prise en charge de leurs résidents ainsi que les difficultés d'approvisionnement en matériel de protection des professionnels.

Cette crise sanitaire a placé en première ligne certains professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux, nécessitant une mobilisation conséquente et entraînant un surcroît de travail avec une exposition particulière au virus.

Afin de marquer la reconnaissance du Département envers vos professionnels, pour leur engagement sans faille, tout au long de la crise, l'Assemblée départementale que je préside, a approuvé le principe de l'octroi d'une dotation exceptionnelle aux établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap relevant de ma compétence, calculée sur la base de 400 € par équivalent temps plein.

Cette dotation devra être reversée intégralement sous forme de primes, de manière équitable, aux professionnels ayant été mobilisés pendant la période de confinement. Elle fera l'objet d'une constatation au compte administratif 2020 instruit en 2021 et pourra être financée notamment par le biais d'excédents constitués.

Chaque établissement reste libre de définir ses règles de répartition entre salariés, avec comme préalable d'appliquer un principe de proportionnalité au regard du niveau d'engagement et d'exposition de chaque salarié et en excluant le personnel administratif en télétravail.

Mes services reprendront très prochainement votre attache afin de vous préciser les modalités de versement de cette dotation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.